



Le 31 août 2010

## Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires Fonds de gestion des déchets radioactifs

### Fiche d'information 3

## **Stratégie de placement et situation financière au 31.12.2009**

---

### **Stratégie de placement**

Les actifs des deux fonds sont placés de façon à garantir leur sécurité, un rendement approprié et une liquidité suffisante pour chaque installation nucléaire (art. 15, al. 1, de l'ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion, OFDG; RS 732.17). La commission constituée par le Conseil fédéral définit les principes, les objectifs et le cadre du placement de la fortune et édicte des directives à ce sujet. Les fonds sont soumis à la surveillance de la Confédération (art. 81, al.1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LENU; RS 732.17). Les activités en matière de placement sont vérifiées en permanence par le comité Placements, avec le soutien d'un contrôleur des investissements. Quant à la révision annuelle des placements et de la comptabilité, cette tâche est confiée à un organe de révision externe.

La commission a remanié en 2006 la stratégie de placement sous l'angle des objectifs généraux de sécurité, de rendement approprié et de liquidité suffisante visés à l'article 15 OFDG. Suivi par le contrôleur des investissements, ce remaniement a été validé par une expertise externe.

Au terme d'une période transitoire commencée en 2007 et assortie d'une stratégie provisoire, la stratégie de placement unitaire ci-après est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux deux fonds:

<b>Catégorie de placement</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Limite inférieure</b>	<b>Limite supérieure</b>
<b>Liquidités</b>	0,00%	0,00%	5,00%
<b>Obligations, en CHF</b>	25,00%	15,00%	35,00%
<b>Obligations Monde (couvertes)</b>	15,00%	10,00%	20,00%
<b>Actions</b>	40,00%	30,00%	50,00%
<b>Biens immobiliers</b>	10,00%	7,00%	13,00%
<b>Placements alternatifs</b>	10,00%	7,00%	13,00%
<b>Part devises étrangères (DE)</b>	48,00%	30,00%	70,00%



Au niveau de la réalisation, c'est le principe de la «gestion cœur-satellite» qui est appliqué. La gestion est de type passif pour les investissements principaux en actions et en obligations. Des gestionnaires actifs sont par contre chargés de la gestion des portefeuilles d'actions satellite. Pour ce qui concerne le choix des satellites de diversification et la détermination de leur quote-part dans le portefeuille, il est porté attention au bon équilibre entre les rendements escomptés et les risques. Par ailleurs, les risques extérieurs au marché sont minimisés autant que possible, sinon carrément évités. Parmi ces risques non liés au marché, on relèvera notamment les risques de contrepartie (détention d'un minimum de liquidités), les risques juridiques (cessation des prêts de papiers-valeurs dès 2004), les risques de gestion (choix des gestionnaires de fortune à la faveur d'une procédure de sélection en plusieurs étapes et surveillance de leur activité), les risques liés aux catégories de placement (pas de catégories «à la mode» dont les mécanismes échappent à la traçabilité) et les risques liés au manque de liquidités (choix délibéré de placements moins liquides en vue d'un meilleur rendement, pas de placements difficiles à vendre).

#### Politique de placement axée sur le long terme

Une politique de placement à long terme a été choisie pour les deux fonds. Contrairement à ce qui se passe, par exemple, pour les fonds des caisses de pension où couverture et liquidités doivent être garanties en tout temps, les prélèvements sur les fonds n'auront lieu qu'après la mise hors service des centrales nucléaires actuellement en exploitation.

Conformément à l'article 8, alinéa 5, OFDG, le calcul de leurs contributions se fonde sur un rendement de 5% (déduction faite des frais de gestion de la fortune, qui comprennent les commissions bancaires et le droit de timbre de négociation) et sur un taux de renchérissement à 3%. Il en résulte un rendement réel du portefeuille de +2% (par an). Les rendements effectifs se montent à +2,95% (par an) pour le fonds de désaffectation (1.1.1985 – 31.12.2009) et à +0,55% (par an) pour le fonds de gestion (1er trimestre 2002 – 31.12.2009).

#### **Situation financière des fonds au 31.12.2009**

En 2009, le fonds de désaffectation a enregistré un résultat de +15,54% et le fonds de gestion des déchets radioactifs un résultat de +15,26%.

#### Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Fin 2009, le capital cumulé du fonds totalisait 2'702 millions de francs (2'308 millions en 2008). Etant donné le rendement de +15,26% enregistré au cours de l'exercice (-21,78% en 2008), le compte de résultats du fonds affichait un bénéfice d'environ 351 millions de francs en 2009 (contre une perte de l'ordre de 649 millions en 2008).

#### Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fin 2009, le capital cumulé du fonds totalisait 1'271 millions de francs (1'069 millions en 2008). Etant donné le rendement de +15,54% enregistré au cours de l'exercice (-18.96% en 2008), le compte de résultats du fonds affichait un bénéfice d'environ 165 millions de francs en 2009 (contre une perte de près de 250 millions en 2008).



## Situation financière des centrales nucléaires au 31.12.2009

La situation financière des centrales nucléaires est établie par année pour chaque fond dans le cadre du devoir de surveillance: le calcul est en l'espèce fondé sur un rendement hypothétique de 5% (montant théorique) et sur le montant effectif selon le rendement réel. La situation financière des centrales se présentait donc comme suit à la fin de l'année 2009:

### Fonds de désaffectation:

	Beznau / CHF	Gösgen / CHF	Leibstadt / CHF	Mühleberg / CHF	Zwilag	Total / CHF
Montant théorique au 31.12.09; <sup>1</sup> <b>pour un rendement de 5%</b>	386'200'000	279'900'000	325'600'000	257'400'000	9'900'000	1'259'000'000
Montant effectif au 31.12.09; <sup>2</sup> <b>selon le rendement effectif</b>	432'744'481	287'187'957	308'395'694	232'695'521	9'803'394	1'270'827'047
Excédent/sous-couverture	46'544'481	7'287'957	-17'204'306	-24'704'479	-96'606	11'827'047
Excédent/sous-couverture <sup>3</sup>	+ 12,05%	+2,60%	-5,28%	-9,60%	-0,98%	+0,94%

### Fonds de gestion des déchets radioactifs:

	Beznau / CHF	Gösgen / CHF	Leibstadt / CHF	Mühleberg / CHF	Total / CHF
Montant théorique au 31.12.09; <sup>1</sup> <b>pour un rendement de 5%</b>	850'900'000	725'500'000	673'500'000	345'600'000	2'595'500'000
Montant effectif 31.12.09; <sup>2</sup> selon le rendement effectif	924'385'341	794'238'601	637'050'559	346'727'995	2'702'402'496
Excédent/sous-couverture	+73'485'341	+68'738'601	-36'449'441	+1'127'995	+106'902'496
Excédent/sous-couverture <sup>3</sup>	+8,64%	+9,47%	-5,41%	+0,33%	+4,12%

<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5, OFDG

<sup>2</sup> Part de chaque centrale à la fortune des fonds selon bilan

<sup>3</sup> En ce qui concerne les excédents et les sous-couvertures, la commission fixe les modalités de remboursement ou prend les mesures destinées à combler les découverts dans des fourchettes préalablement définies.